



INFORMATIONS DE RENTRÉE 2018 À L'ÉCOLE JEANNE D'ARC

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit dans notre établissement pour l'année scolaire 2018-2019.
Nous vous invitons à prendre connaissance des informations concernant la rentrée scolaire.

DATES DE LA RENTRÉE

La rentrée scolaire est fixée au :

- **Lundi 3 septembre 2018, à 08h30.**

Les listes des classes seront affichées le **vendredi 31 août à 17h** sur le panneau d'affichage situé à l'entrée de la cour primaire, rue Roud ar Roch. Il n'y aura plus de rencontre avec les professeurs ce jour-là.

Les listes des classes sont élaborées par l'équipe éducative. Faire les listes des classes n'est pas simple. Il nous faut prendre en compte différents paramètres (niveau des élèves, comportement, date de naissance en petite section...) afin d'équilibrer au mieux les classes pour que les groupes soient homogènes.

Vous comprendrez donc que, pour une raison d'équité, il nous est impossible de satisfaire des demandes de changement de classe, les jours précédant et suivant la rentrée.

MANUELS SCOLAIRES ET FOURNITURES SCOLAIRES

- Les manuels sont prêtés gratuitement. Ces manuels devront être couverts et entretenus avec attention.
- Pour les élèves de primaire, la liste de petites fournitures est jointe à cet envoi.

RESTAURATION SCOLAIRE

- De la maternelle au CP, les familles passent au secrétariat de l'école acheter des carnets de tickets au prix de 85€ le carnet de 20.
- Est considéré comme demi-pensionnaire, à partir du CE1, tout élève prenant 4 repas par semaine au self. Le choix du régime se fait en début d'année scolaire et ne peut être ensuite modifié **qu'au début de chaque trimestre**. Les repas non pris par les élèves demi-pensionnaires pour convenance personnelle ne sont pas remboursables. Seule une absence continue d'au moins une semaine pour raison médicale peut donner lieu à réduction.

- La feuille de **choix du régime** (feuille de couleur saumon) est à retourner au service comptabilité dès maintenant, accompagnée de l'autorisation de prélèvement et d'un RIB si vous choisissez ce mode de règlement.
- **La carte de self** est exigée pour l'accès au self à partir du CE1.
 - Pour les élèves déjà scolarisés l'an dernier dans l'établissement, la carte délivrée en 2017/2018 reste valable.
 - Pour tout nouvel élève inscrit ayant choisi la ½ pension, il est impératif de venir acquérir une carte au tarif de 5€ **à partir du lundi 27 août au secrétariat de l'école**. En cas de perte, vol ou détérioration de la carte, le renouvellement se fait également au secrétariat au même prix.

ASSURANCE SCOLAIRE

Tout élève inscrit dans l'établissement est couvert automatiquement par l'assurance contractée par l'établissement. Tout sinistre doit être déclaré dans les trois jours, même pendant les vacances. En cas de fermeture de l'établissement, vous pouvez vous adresser directement à :

Allianz G.Hervé et A. Cloarec
 15 rue Pouldiguy 22300 Lannion - Tél. : 02 96 37 14 57 - N° de contrat : 53191790

INFORMATIONS AUX FAMILLES

• Les horaires de classe :

- Matin : 8h30 / 11h45
- Après-midi : 13h30 / 16h30

Les horaires sont les mêmes en primaire et maternelle.
Merci de les respecter.
 Sonneries à 8h25 et 13h25.

- Ouverture de l'école : L'école est ouverte à partir de 7h30 le matin (cour surveillée pour les primaires, garderie pour les maternelles).

• L'organisation pédagogique :

Classe 1	TPS/PS	Classe 8	CP/CE1	Classe 15	CM1
Classe 2	PS/MS	Classe 9	CE1	Classe 16	CM1
Classe 3	PS/MS	Classe 10	CE1	Classe 17	CM2
Classe 4	GS	Classe 11	CP/CE1/CE2Breton	Classe 18	CM2
Classe 5	GS/CP	Classe 12	CE2	Classe 19	CM2
Classe 6	Maternelle Breton	Classe 13	CE2	Classe 20	CE2/CM1/CM2Breton
Classe 7	CP	Classe 14	CE2/CM1	Classe 21	ULIS

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous remercie de votre confiance.

CHRISTELLE LE BOURDOULOUS
Chef d'établissement

L'École maternelle et primaire Jeanne d'Arc, le Lycée et Collège Saint-Joseph-Bossuet sont regroupés au sein d'un organisme de gestion, l'A.E.P. des Écoles Catholiques de Lannion, chargé de la gestion du groupe scolaire.

TARIFS 2018 - 2019

La facturation est annuelle et est émise au mois de janvier.

Le règlement est mensuel et est réparti sur 10 mois d'**octobre à juillet**. Il peut se faire :

- Par prélèvement bancaire entre le 6 et 8 du mois : **autorisation de prélèvement et RIB** à retourner au service comptabilité.
- Par virement bancaire en début de mois.
- Par chèque bancaire en début de mois : préciser les noms et prénoms de vos enfants au dos du chèque.
- En espèces en début de mois.

MONTANT ESTIMÉ (1) DES VERSEMENTS MENSUELS SUR 10 MOIS	Contribution des familles et Internat	Contribution des familles et demi-pension 5 repas	Contribution des familles et demi-pension 4 repas	Contribution des familles externat (2)
Maternelle et primaire Lannion	-	-	90	20
Maternelle et primaire hors Lannion	-	-	96	26
Collège	-	135	121	43
Lycée général et technologique	315	140	121	52
CAP, Bac Pro, seconde et 1 ^{ère} STHR	290	140	121	52

(1) Ce montant est estimé en septembre et sera réajusté en janvier lors de la facturation définitive afin de prendre en compte les changements de situation...

(2) Les élèves externes qui souhaitent prendre des repas occasionnels doivent se procurer une carte ou des tickets au secrétariat. Le coût unitaire est de 5.40 € pour les élèves de CE/CM.

Ces montants couvrent :

- **La contribution des familles** : elle sert à couvrir les dépenses non prises en charge par l'Etat, comme les frais de grosses réparations ou de construction, le loyer immobilier, les activités liées à l'animation pastorale. La gratuité de la contribution des familles est accordée à compter du 3^{ème} enfant scolarisé dans le groupe scolaire de l'A.E.P. Y est inclus le coût de fournitures de 3€ par élève et par mois.
- **La demi-pension** : Seule une absence continue d'au moins une semaine pour raison médicale peut donner lieu à réduction.

Ces montants ne couvrent pas :

- **Les manuels** : Le livre d'apprentissage de la lecture en CP ainsi que tous les fichiers sur lesquels les élèves écrivent seront facturés aux familles.
- **La cotisation APEL** si vous y adhérez.
- **La carte de self** : elle est au prix de 5€.
- **L'étude** : une étude surveillée et encadrée est proposée de 17h à 17h30 pour les élèves de CP/CE1 et de 17h à 18h pour les CE2/CM. Le tarif horaire est de 4€ par heure par enfant. Gratuité à partir du 3^{ème} enfant d'une fratrie. **L'étude est obligatoire pour tous les élèves de primaire restant sur la cour à 17h.**
- **La garderie** : une garderie est assurée tous les jours scolaires de 7h30 à 8h pour les élèves de maternelle et le soir de 16h45 à 18h30. Le tarif horaire est de 4€ par heure par enfant (comptabilisée au ¼ d'heure). Gratuité à partir du 3^{ème} enfant d'une fratrie (que les enfants soient en étude ou en garderie.)